

Ville de Saint-Nazaire



Service Enfance Jeunesse

Projet Educatif 2018

"Moi, l'Autre, le Monde"



SOMMAIRE

Page 4 : Introduction

Page 5 : Objectifs Educatifs

Page 7 : Structures et dispositifs d'accueil

Page 8 : Acteurs et partenaires du projet

Page 9 : Moyens

Page 10 : Evaluation

Page 11 : Coordonnées

Introduction

En reprenant en main les secteurs enfance et jeunesse au mois de janvier 2013, la Ville de Saint-Nazaire s'engage auprès de ses habitants à proposer une offre éducative cohérente et de qualité en direction des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans.

Le *Projet Educatif 2013* et le PEDT mis en place sur la commune en 2014 propose une nouvelle articulation entre les temps scolaires, péri et extrascolaires, entre l'offre de loisirs en direction des enfants de 3 à 10 ans et celle des jeunes de 11 à 17 ans.

Partie intégrante du projet politique de Saint-Nazaire, son *Projet Educatif 2018* réaffirme la volonté de la commune de faire de nos enfants et de nos jeunes de futurs adultes citoyens, à la fois ouverts au monde et attachés à leurs racines, aptes à construire leur propre avenir et à bâtir la société de demain.

Par ce projet, la municipalité s'engage à associer durablement tous les acteurs de l'éducation présents sur son territoire : agents municipaux (animateurs, ATSEM, équipe technique), parents, enseignants et associations en favorisant les échanges et les actions transversales, dans l'intérêt commun des enfants et des jeunes.

Les moyens mis en œuvre pour la réussite de ce projet sont à la hauteur des ambitions de la commune qui crée à la rentrée 2013 son *Service Enfance-Jeunesse*, relance les activités du Point Jeunes en direction des adolescents et des préadolescents, propose aux familles un nouveau dispositif d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans le mercredi, et continue à mener une politique tarifaire favorisant l'accès pour tous.

Objectifs Educatifs

"Moi ...

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune par :

- La pratique de loisirs éducatifs de qualité.

Des animateurs expérimentés et qualifiés, des projets d'animation variés, basés sur la pratique d'activités ludiques, sportives, artistiques, des installations sportives municipales à disposition des structures de loisirs et des associations.

- Une articulation pertinente entre les temps scolaires, de loisirs, de repos, de vacances.

Une même équipe d'animateurs, intervenant sur l'ensemble des temps d'accueil et des tranches d'âge, un projet de fonctionnement de chaque structure d'accueil péri ou extrascolaire respectant les rythmes biologiques de l'enfant et visant à son bien-être, des passerelles entre l'accueil des enfants et celui des jeunes.

... l'Autre ...

Accompagner la socialisation de chaque enfant et chaque jeune par :

- L'apprentissage de la vie en collectivité.

Un cadre solide, des règles de vie cohérentes et connues de tous, des sanctions adaptées, des adultes référents et bienveillants qui guident l'enfant dans sa découverte des contraintes et possibilités liées à la vie en groupe.

- Une démarche citoyenne.

La participation des enfants et des jeunes aux décisions les concernant, une démarche participative dans l'élaboration des projets, le conseil municipal des enfants, le conseil des jeunes, les forums de discussion.

Participer à l'enrichissement de chaque enfant et chaque jeune par :

- La découverte de son environnement, de sa culture.

La participation aux évènements de la commune, des activités liées à la culture catalane et aux autres cultures représentées sur le territoire, la découverte du département et de ses richesses culturelles et naturelles, la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

- La découverte de l'inconnu.

Les sorties et séjours organisés par la Ville, la découverte de nouvelles pratiques, des activités liées à la promotion de la culture, des langues, du cinéma, du théâtre, de la musique, de la littérature, des sciences ...

Les structures d'accueil, les dispositifs en faveur de L'enfance et de la jeunesse

Public	Structure ou dispositif	Période de fonctionnement
3-13 ans	Accueil de Loisirs Périscolaire maternel "CLM Les Mouettes" et Elémentaire "CLP Charles Renouvier"	<i>Périscolaire</i> 7h30 - 8h45 : accueil matinal. 12h - 13h45 : restauration scolaire, pause méridienne. 16h30 - 18h30 : accueil du soir.
	Accueil de Loisirs Extrascolaire maternel "CLM Les Mouettes" et Elémentaire "CLP Charles Renouvier"	<i>Extrascolaire</i> Mercredi et Vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps. Vacances d'été (jusqu'au 10 Août) 7h30 - 18h30
	Séjour	Ponctuellement
	Conseil Municipal des Enfants (8 - 12 ans)	Mensuel
11-17 ans	Point Jeunes	Samedi : « Alors on bouge ?! » Vacances Scolaires : Vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps. Vacances d'été (jusqu'au 14 Août) 9h-12h / 14h-18h
	Séjour	Ponctuellement
	Conseil de Jeunes	Selon projets

Autres dispositifs organisés par le Service Enfance et Jeunesse

- Evènements : la Chasse aux œufs de Pâques, la Journée du Livre et de la Jeunesse, participation au Carnaval, à la Fête de l'Etang, au Téléthon, spectacle de fin d'année.

Les acteurs et les partenaires du projet éducatif

- Les familles - les parents, les enfants, les jeunes - expriment leurs besoins en terme d'offre éducative et de loisirs. Elles sont associées aux décisions les concernant.
- La mairie - élus, administration - définit la politique enfance et jeunesse en fonction des besoins de sa population, elle met à disposition du service jeunesse les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- Le service enfance-jeunesse - une équipe d'animateurs qualifiés et polyvalents (BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance), un directeur (BPJEPS LTP) - met en œuvre la politique enfance et jeunesse de la ville.
- Le service technique - agents d'entretien, équipe de restauration scolaire, ATSEM - intervient auprès des enfants sur les temps scolaires et périscolaires, notamment lors de la pause méridienne et des TAP.
- Les équipes enseignantes - professeurs des écoles "Les Mouettes" et "Charles Renouvier" - acteurs essentiels de l'éducation sont associés au projet.
- Les associations sportives et culturelles enrichissent l'offre éducative et de loisirs de la commune.
- Les partenaires institutionnels - la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse), la Mutuelle Sociale Agricole, la Protection Maternelle Infantile - conseillent, contrôlent et financent les activités en direction des enfants et des jeunes du territoire.

Les moyens pour la mise en œuvre du projet

- Un budget alloué pour les activités du l'accueil de loisirs, du point jeunes et des séjours.
- Les installations communales : locaux de l'école et de l'accueil de loisirs, la Halle aux Sports, les locaux du point jeunes, le foyer communal.
- Le Contrat Enfance Jeunesse : contrat de cofinancement entre la ville et la CAF

Evaluation du projet

Les critères de l'évaluation :

- La satisfaction des familles, parents, enfants, jeunes.
- L'épanouissement individuel et social de chaque enfant, de chaque jeune.

Les indicateurs de réussite :

- La fréquentation au sein des structures d'accueil.
- L'implication des enfants et des jeunes lors des événements organisés par la ville.

Les outils d'évaluation :

- La communication orale entre les différents partenaires du projet : chaque jour.
- Les bilans d'activité (Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Educatif Local) quantitatifs et qualitatifs : chaque période de fonctionnement.
- Les questionnaires de satisfaction du public : au moins une fois par an.

Coordonnées

Informations

- Mairie, accueil-standard

04 68 73 62 62

- Service enfance et jeunesse, Michaël SULTAN

enfancejeunesse@saintnazaire.eu

06 88 20 24 47

- Service entretien et restauration scolaire, Marion REYBAUD

06 23 45 04 19

- Point-Jeunes, Kevin VERDEJO

06 47 98 48 44

Inscriptions

enfancejeunesse@saintnazaire.eu

Facturations

- Corinne Garcia-Cuni

04 68 73 62 64, scolaire@saintnazaire.eu

Site internet www.saint-nazaire-en-roussillon.fr

Retrouvez toutes les informations à la rubrique
"Enfance et Education"

